

DEPARTEMENT DE L'AIN
 Arrondissement de Bourg
 Canton d'Attignat
 Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 18 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Patricia CHAMBARD
 MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Morgan MERLE

DATE DE LA CONVOCATION
Le 13 janvier 2023

Absent excusé :

A été élue secrétaire : Madame Patricia CHAMBARD

Objet : RETROCESSION DE LA VOIRIE LOTISSEMENT CHANTOISEAU A LA COMMUNE

Par courrier en date du 26 octobre 2022, l'association Syndicale Libre du Lotissement Chantoiseau a formulé la demande de rétrocession de la voirie du dit lotissement à la commune de Montracol, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le courrier stipule également que les espaces verts resteront propriété du lotissement.

CONSIDERANT que les voiries du lotissement ont été remises en état

CONSIDERANT que la commission voirie a émis un avis favorable à cette rétrocession le 08 octobre 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à titre gratuit de la voirie du lotissement Chantoiseau à la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents
- **INDIQUE** que tous les frais d'acte seront supportés par l'association syndicale du lotissement Chantoiseau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
David LAFONT

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,*